



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/355

8 juin 2000

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

286ème séance plénière

PC Journal No 286, point 5 de l'ordre du jour

DECISION No 355
PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie jusqu'au 31 décembre 2000.